

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2572

23 septembre 2014

### SOMMAIRE

aeris CAPITAL Sunna S.à r.l. ....	123418	Parfimat S.A. ....	123412
BI Reserve .....	123434	Parfimat S.A. ....	123411
Brand Aluma International Holdings Ltd S.à r.l. ....	123424	Participations France S.à r.l. ....	123410
BRC-Global S.à r.l. ....	123417	Perfect Body Luxembourg S.à r.l. ....	123411
Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à r.l. .....	123456	Pins Chantant Investment .....	123411
Buyse & Partners Investment Fund ....	123418	Road Trip Experience S.A. ....	123420
Capital Business Park S.à r.l. ....	123456	Rolanda S.à r.l. ....	123421
Chalkis Treveris MC S.C.A. ....	123417	Romos Invest S.A. ....	123421
Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l. .....	123417	Rosetown S.A. ....	123410
Clematis Investments S.A., SPF .....	123422	Russian Mortgage Backed Securities 2006-1 S.A. ....	123419
EIP Participation S2 S.à r.l. ....	123415	Sama Trademark Investments B.V. ....	123418
Emerjul Project S.A. ....	123415	SBR Property 1 S.à r.l. ....	123420
Enertech S.A. ....	123415	Schnipp-Schnapp S.à r.l. ....	123420
Enoc S.A. ....	123415	School S. à r.l. ....	123419
Esperides-S.A. SICAV-SIF .....	123415	Sedgewick Holding S.à r.l. ....	123420
Europtech S.A. ....	123416	Skyscrape S.A. ....	123414
Fiduciaire Treuconsult S.A. ....	123416	SMF Europe Holdings S.à r.l. ....	123414
Financia Global Partner S.A. ....	123452	Socfinde S.A. ....	123421
Fondation Abbé Joseph Delhalt - Harmonie de la Commune de Schuttrange .....	123414	Société à responsabilité limitée LUX ACI .....	123410
German Care Services Enterprise S.à r.l. .....	123416	Sofia IV S.à r.l. ....	123419
German Care Services Holding S.à r.l. ..	123416	Studio 206 S.A. ....	123419
Harsco Interamerica Limited S.à r.l. ....	123424	Sustainable Private Equity Portfolio 08/09 - FTL S.C.A., SICAR .....	123421
Herazeus Energie Investissements S.A. ..	123422	Talys Financière S.A. ....	123414
Immersive Simulation S.A. ....	123429	Tecumseh Europe 1 S.à r.l. ....	123413
Kereol Sàrl .....	123423	Tecumseh Europe 2 S.à r.l. ....	123413
Manzana 10 Debt Holdings, S.C.A. ....	123449	Triton IV No. 15 S.à r.l. ....	123413
MF-Car Sàrl .....	123410	Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l. ....	123412
Palila Investments S.A. ....	123412	WATAMAR & Cie S.A. ....	123418
Pancunia .....	123411	Webfinance S.A. ....	123422

**Société à responsabilité limitée LUX ACI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 44.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.05.2014.  
Paul DECKER  
*Le Notaire*

Référence de publication: 2014103505/12.

(140121581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Rosetown S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 110.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.06.2014.  
Paul DECKER  
*Le Notaire*

Référence de publication: 2014103491/12.

(140122116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**MF-Car Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.  
R.C.S. Luxembourg B 170.529.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 31 décembre 2013, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle:

L - 9511 WILTZ, 61A, rue Aneschbach  
à l'adresse suivante:

L - 9573 WILTZ, 38, rue Michel Thilges

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Référence de publication: 2014103358/14.

(140122254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Participations France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 178.875.

Lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 15 juillet 2014, il a été décidé de révoquer:  
Michel Abouchalache, Gérant de classe Q, né le 31 octobre 1964, à Beyrouth (Liban) résidant professionnellement Boulevard Saint-Germain 243, F-75007 Paris (France);

Et de nommer en remplacement:

Christian Baillet, Gérant de classe Q, né le 3 juillet 1950 à Versailles (France), résidant Grünbühlstrasse 2, CH-3782 Launen (Suisse);

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015 à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106022/16.

(140127002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Perfect Body Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 167.666.

Les comptes annuels clôturés au 31-déc-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106028/9.

(140126582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Pancunia, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 166.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pancunia S.A.

Référence de publication: 2014106018/10.

(140126113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Pins Chantant Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 150.341.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014106030/11.

(140126243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Parfimat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 116.131.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 30 juin 2014*

En date du 30 juin 2014, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014:

\* Monsieur Olivier LEGRAIN, administrateur de catégorie 1

\* Monsieur Georges NORDMANN, administrateur de catégorie 1

\* Monsieur Marcel STEPHANY, administrateur de catégorie 1

\* Materis Investors S.à r.l., administrateur de catégorie 2, représentée par son représentant permanent, i.e. Monsieur Tanguy Patrick

- de renouveler le mandat d'INTERAUDIT en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

PARFIMAT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014106019/24.

(140126452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Parfimat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 116.131.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1313 du 7 juillet 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARFIMAT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014106020/14.

(140126468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.314.994.873,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 169.545.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 6 juillet 2014*

Il résulte des décisions prises par résolution de l'actionnaire unique en date du 6 juillet 2014 que suite à la démission de M. Derek McDorman, gérant B, l'actionnaire unique nomme pour une durée indéterminée un nouveau gérant B:

- M. Michael Kennan, né le 4 avril 1968 à Dublin, Irlande, avec résidence professionnelle à 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

En addition de Messieurs Marcin Edward Jedrzejuk, gérant A et Kuy Ly Ang, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014107202/17.

(140127138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Palila Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 144.077.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue de manière exceptionnelle le 30 juin 2014*

*Quatrième résolution*

Approbation de la modification de la date de fin de mandat de trois administrateurs.

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de fin de mandat des administrateurs Monsieur Marc AUGIER, Madame Anne-Lyse GILLES et Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016 approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

*Cinquième résolution*

Approbation de la nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l., demeurant au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et portant le n° RCS Luxembourg B67895 aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015 approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

PALILA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014106017/23.

(140126030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Tecumseh Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 49.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.796.

—  
EXTRAIT

En date du 16 juillet 2014, l'associé de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de James Connor, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 16 juillet 2014
- La nomination de Christine Saurini, ayant son adresse professionnelle au 5683 Hines Drive, MI48108 Ann Arbor, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 16 juillet 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107165/16.

(140127775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Tecumseh Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 49.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.844.

—  
EXTRAIT

En date du 16 juillet 2014, l'associé de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de James Connor, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 16 juillet 2014
- La nomination de Christine Saurini, ayant son adresse professionnelle au 5683 Hines Drive, MI48108 Ann Arbor, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 16 juillet 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107166/16.

(140127774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Triton IV No. 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.381.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,
- 2 d'abolir la classification en catégorie A et en catégorie B des gérants actuellement en fonction,
- 3 de nommer Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Antonis Tzanetis

Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton IV No. 15 S.à r.l.*

Référence de publication: 2014107169/22.

(140127126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Skyscrape S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 53.666.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103538/9.

(140122146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**SMF Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.295.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 154.701.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103539/10.

(140122389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Fondation Abbé Joseph Delhalt - Harmonie de la Commune de Schuttrange, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 115, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg G 43.

**EXTRAIT**

En date du 10 juillet 2014 la résolution suivante a été prise:

Suite à la démission de M. Jean-Paul ALZIN, de son poste de Trésorier; M. Michel NIES, employé de banque, né le 23 novembre 1967 à Luxembourg et demeurant à 8, rue du Village à L-5370 Schuttrange est nommé nouveau Trésorier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONDATION ABBE JOSEPH DELHALT - HARMONIE DE LA COMMUNE DE SCHUTTRANGE

Etablissement d'utilité publique

Fernand SASSEL

*Mandataire*

Référence de publication: 2014104885/17.

(140125108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Talys Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 143.547.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale décide à compter du 14 juillet 2014 de renouveler le mandat d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 1<sup>er</sup> étage L-2134 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide à compter du 14 juillet 2014 de renouveler le commissaire aux comptes, à savoir:

- Zimmer & Partners S.A., commissaire aux comptes, domicilié professionnellement au 37 rue Schiller L-2519 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Société Luxembourg sous le numéro B151.507.

Le mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014107173/18.

(140127669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Emerjul Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 117.902.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104852/9.

(140125852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Enertech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 162.820.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104854/10.

(140125446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**EIP Participation S2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.622.800,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 81.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EIP PARTICIPATION S2 S.à r.l.*

Référence de publication: 2014104847/10.

(140125213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Esperides-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 103.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ESPERIDES-S.A. SICAV - SIF*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014104861/12.

(140125584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Enoc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 88, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 81.176.

Nous vous informons que la société Fiscogest S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B129 532, sise au L-4940 Bascharage, 121-127 avenue de Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes dans la société ENOC S.A. société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B81176, sise au L-4831 Rodange, 88, route de Longwy, et ce en date du 17 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104855/13.

(140124944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Fiduciaire Treuconsult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.  
R.C.S. Luxembourg B 135.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104879/10.

(140125651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Europotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 88, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 140.562.

Nous vous informons que la société Fiscogest S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B129 532, sise au L-4940 Bascharage, 121-127 avenue de Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes dans la société EUROPTECH S.A. société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B140562, sise au L-4831 Rodange, 88, route de Longwy, et ce en date du 17 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104873/13.

(140124946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**German Care Services Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.968.182,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.688.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014 que:

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014104911/15.

(140125496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**German Care Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.162.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.684.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014 que:

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014104912/16.

(140125497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Chalkis Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 109.796.

Lors de l'assemblée générale tenue le 12 Juin 2014 il a été convenu ce qui suit:

**3. Résolution:**

Il adresse de Commissaire Iñigo COTONER MARTOS change de La Maison, CH - 6363 Bürgenstock a Bürgenstock 1, CH - 6363 Bürgenstock.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21. Juillet 2014.

Référence de publication: 2014105578/13.

(140126707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**BRC-Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 186.012.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 171.555.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 18 juillet 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 1, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Carsten SÖNS

*Mandataire*

Référence de publication: 2014105567/15.

(140126961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.935.452,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 142.635.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l. (la «société») du 1<sup>er</sup> juillet 2014*

1. Acceptation de la résignation de Monsieur Claes-Johan Gustaf Geijer, né le 15 juin 1957 à Hedvig Eleonora, Stockholm, Suède, résidant au 31 Rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 30 juin 2014.

2. Acceptation de la résignation de Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet le 30 juin 2014.

3. Acceptation de la nomination de Madame Hanna Duer, née le 7 mai 1966 à Gentoft, Danemark, résidant au 99 Rue Centrale, L-4499 Limpach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

4. Acceptation de la nomination de Mademoiselle Dalia Ziukaite, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014105579/26.

(140126846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Sama Trademark Investments B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103494/9.

(140122267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 146.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014103642/11.

(140122729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**aeris CAPITAL Sunna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 252.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 150.462.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 17. Juli 2014.

*Für aeris CAPITAL Sunna S.à r.l.*

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014106276/14.

(140127924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Buyse & Partners Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 161.343.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 10 juin 2014*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Frank BUYSSE, Jan LEROY, Guy MERTENS et Paul HEISER, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

*Pour BUYSSE & PARTNERS INVESTMENT FUND*

Banque Degroof Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliataire*

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

*Assistante / Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2014105570/20.

(140127090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Studio 206 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 114.842.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103554/9.

(140122051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**School S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 129.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104420/9.

(140123883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Russian Mortgage Backed Securities 2006-1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 112.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juillet 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2014103479/13.

(140121610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Sofia IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.162.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 146.502.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 juin 2014:*

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

M. Michael Newton a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société en date du 26 juin 2014.

Nomination de M. Szymon Bartosz Bodjanski, employé privé, résidant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, 1<sup>st</sup> Floor, L-1249 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 20 juillet 1977, à Gniezno, Pologne, en qualité de gérant avec effet au 26 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Nomination de M. Csaba Horvath, employé privé, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Grand Duché de Luxembourg, né le 30 septembre 1980 à Tatabánya, Hongrie, en qualité de gérant avec effet au 26 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Karl Heinz Horrer, gérant
- M. Jens Hoellermann, gérant
- M. Csaba Horvath, gérant
- M. Szymon Bartosz Bodjanski, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103546/23.

(140121783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Schnipp-Schnapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 116.699.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105336/10.

(140125065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Road Trip Experience S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 179.386.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105304/10.

(140125224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Sedgewick Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.329.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juin 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2014105339/14.

(140125340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**SBR Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.524.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de révoquer de Monsieur Hervé Marsot de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 juillet 2014;
- de nommer Madame Ghizlane Gryp, née le 29 août 1983 à Rouen, France, demeurant professionnellement au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

Madame Virginie Vely, gérante,

Madame Ghizlane Gryp, gérante,

Monsieur Richard Stone, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SBR Property 1 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014105334/20.

(140125327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Romos Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 145.678.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014105309/10.

(140125019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Rolanda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 25, rue Pierre Krier.  
R.C.S. Luxembourg B 160.856.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014105307/10.

(140125236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Sustainable Private Equity Portfolio 08/09 - FTL S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 139.631.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2014*

BDO Audit S.A. est nommé comme réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes de l'exercice social 2014.  
Luxembourg, le 20 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg

Référence de publication: 2014105327/13.

(140125637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Socfinde S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 9.571.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2014*

*«Septième Résolution*

Le mandat de Carine Ravert, Commissaire aux comptes, vient à échéance cette année. L'Assemblée Générale renouvelle ce mandat pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.»

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION:

*Administrateurs*

M. Hubert FABRI, administrateur de sociétés, 5 chemin de Bellevue, CH-1659 Rougemont.

M. Daniel HAAS, directeur comptable, Val Ste Croix 84, L-1370 Luxembourg-Belair.

M. Philippe de TRAUX, administrateur de sociétés, Route du Bélier 29, CH-1663 Moléson-Village.

Bolloré Participations S.A., Odet, F-29500 Ergue Gaberic, représentée par M. Cédric de Bailliencourt, Administrateur de sociétés, 96 avenue Kléber, F-75116 Paris.

*Commissaire*

Mme Carine RAVERT, Rue Nouvelle 19, B-6700 Arlon.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2014105351/21.

(140125859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Webfinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.517.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société WEBFINANCE S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 15 juillet 2014 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106226/17.

(140126248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

---

**Clematis Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.143.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 86 086, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Giacomo DI BARI, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société CLEMATIS INVESTMENTS S.A., SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

*Pour: CLEMATIS INVESTMENTS S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014108321/18.

(140130051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Herazeus Energie Investissements S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 174.288.

**EXTRAIT**

Par la présente, Edouard MAIRE, expert comptable, établi au 49 boulevard Royal L-2449 Luxembourg, déclare avoir dénoncé en date du 18 juillet 2014, la convention de domiciliation conclue avec la société HERAZEUS ENERGIE INVESTISSEMENTS S.A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 174 288, en date du 16 janvier 2013.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Edouard MAIRE

*Domiciliataire*

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

*Pour la société*

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2014113447/19.

(140134008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Kereol Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 169.507.

L'an deux mille quatorze, le seize juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Maître Patrice LE JOUAN, notaire, demeurant au 50, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris, ici représenté par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume, aux termes d'une procuration délivrée en date du 3 mars 2014.

- Madame Agnès CROGUENNEC, médecin, demeurant au 50, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris, ici représentée par Monsieur Fabien RIGHESCHI, prénommé, aux termes d'une procuration délivrée en date du 3 mars 2014.

- KERBAIL S.à r.l., avec siège social à F-75017 Paris, 4, rue Galvani, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 493 024 434, ici représentée par Monsieur Fabien RIGHESCHI, prénommé, aux termes d'une procuration délivrée en date du 3 mars 2014.

- Monsieur Axel LE JOUAN, mineur d'âge, demeurant au 50, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris, représenté par ses représentants légaux Maître Patrice LE JOUAN et Madame Agnès CROGUENNEC, prénommés, représentés par Monsieur Fabien RIGHESCHI, prénommé, aux termes d'une procuration délivrée en date du 3 mars 2014.

- Monsieur Swann LE JOUAN, mineur d'âge, demeurant au 50, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris, représenté par ses représentants légaux Maître Patrice LE JOUAN et Madame Agnès CROGUENNEC, prénommés, représentés par Monsieur Fabien RIGHESCHI, prénommé, aux termes de cinq procurations délivrées en date du 3 mars 2014.

Lesquelles procurations signées ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de KEREOL SARL, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 7 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1780 du 14 juillet 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169.507 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

Les Associés reconnaissent avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

- 1) Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);
- 3) Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
- 4) Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de nommer la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527, en qualité de Liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

Les Associés décident que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés ont décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Righeschi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34220. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114143/75.

(140132991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Brand Aluma International Holdings Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Harsco Interamerica Limited S.à r.l.)**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.574.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of July,

before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Harsco Interamerica Limited S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 150.574 (RCS) and having a share capital of one hundred thousand one Euro (EUR 100,001.-) (the Company). The Company has been incorporated on December 17, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 284 of February 9, 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on November 16, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 180 of January 24, 2013.

There appeared

Infrastructure Holdings B.V., a private limited company, governed by the laws of The Netherlands, with registered office at 3133 KJ Vlaardingen, George Stephensonweg 15, The Netherlands, with registration number 5860313 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on June, 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company into "Brand Aluma International Holdings Ltd S.à r.l." (the Change of the Company's Name).

2. Amendment to article one (1) of the articles of association of the Company (the Articles).

3. Amendment to article eight (8) of the Articles.

4. (i) Acknowledgment and approval of the resignation of Mr. Alexandre Charles Frédéric FINK, Mr. Kirk Steven FRANKLIN and Mr. John SWEENEY in their capacity as managers of the Company effective as of the date hereof (the Resignations) and (ii) granting of the discharge (quitus) to the resigning managers.

5. Appointment (the Appointments) of the following person as new manager of the Company having an A signatory power:

- Mr James Ray BILLINGSLEY JR, born in New York, United States of America, on July 25, 1962, residing professionally at 1325 Cobb International Dr., Suite A-1, Kennesaw, GA 30152, United States of America; and

appointment of the following persons as new managers of the Company having a B signatory power:

- Mr Bertrand DE FAYS, born in Woluwe-Saint-Lambert, Belgium, on July 12, 1981, residing professionally at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Sébastien FRANÇOIS, born in Libramont-Chevigny, Belgium, on December 4, 1980, residing professionally at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Transfer of the registered office of the Company from its current address, being 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, to 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Transfer of the Company's Registered Office).

7. Authorization and empowerment.

8. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Harsco Interamerica Limited S.à r.l." into "Brand Aluma International Holdings Ltd S.à r.l."

*Second Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend article one (1) of the Articles which shall henceforth read as follows:

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Brand Aluma International Holdings Ltd S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

*Third Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend article eight (8) of the Articles which shall henceforth read as follows:

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). Where the Company is managed by a Board, each manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one (1) category A manager and one (1) category B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.”

#### *Fourth Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to (i) acknowledge and approve the Resignations of Mr. Alexandre Charles Frédéric FINK, Mr. Kirk Steven FRANKLIN and Mr. John SWEENEY in their capacity as managers of the Company effective as of the date hereof and (ii) grant discharge (quitus) to the resigning managers for the proper performance of their mandate from the date of their appointment until the date of their Resignations.

#### *Fifth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to (i) appoint the following person as new manager of the Company having an A signatory power with effect as of the date hereof for an undetermined period:

- Mr. James Ray BILLINGSLEY JR, born in New York, United States of America, on July 25, 1962, residing professionally at 1325 Cobb International Dr., Suite A-1, Kennesaw, GA 30152, United States of America; and

(ii) appoint the following persons as new managers of the Company having a B signatory power with effect as of the date hereof for an undetermined period:

- Mr. Bertrand DE FAYS, born in Woluwe-Saint-Lambert, Belgium, on July 12, 1981, residing professionally at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Sébastien FRANÇOIS, born in Libramont-Chevigny, Belgium, on December 4, 1980, residing professionally at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder further resolves to appoint Mr. James Ray BILLINGSLEY JR, prenamed, as chairman of the board of managers of the Company (the Board) with effect as of the date hereof for an undetermined period.

As a result of the above Appointments, the composition of the Board is now the following:

- Mr. James Ray BILLINGSLEY JR, category A manager and chairman of the Board;

- Mr. Bertrand DE FAYS, category B manager; and

- Mr. Sébastien FRANÇOIS, category B manager.

#### *Sixth Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address, being 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, to 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of the date hereof.

#### *Seventh Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any employee of the Company, any employee of notary Marc Loesch and/or any lawyer or employee of the law firm Beerens & Avocats S.à r.l. to proceed, each individually and with full power of substitution, in the name and on behalf of the Company, in accordance with the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with the registration of the Change of the Company's Name, the Resignations and the Appointments of the managers as well as the Transfer of the Company's Registered Office with the RCS, and with any publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and to carry out all acts so as to carry into effect the purposes and intent of the present resolutions.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le neuvième jour du mois de juillet,  
par devant Maître Marc Loesch, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Harsco Interamerica Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S Luxembourg) sous le numéro B 150.574 (R.C.S) et ayant un capital social de cent mille un Euros (EUR 100.001,-) (La Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2009 suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 9 février 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 novembre 2012 suivant un notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 180 du 24 janvier 2013.

#### A comparu

Infrastructure Holdings B.V., une société à responsabilité limitée, régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 3133 KJ Vlaardingen, George Stephensonweg 15, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 5860313 (L'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "Brand Aluma International Holdings Ltd S.à r.l." (le Changement de nom de la Société).

2. Modification de l'article un (1) des statuts de la Société (les Statuts).

3. Modification de l'article huit (8) des Statuts.

4. (i) Prise d'acte de la démission, avec effet immédiat, de Mr. Alexandre Charles Frédéric FINK, Mr. Kirk Steven FRANKLIN et Mr. John SWEENEY en leur qualité de gérants de la Société (les Démissions) et (ii) leur accorder pleine décharge (quitus).

5. Nomination (les Nominations) des personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Mr. James Ray BILLINGSLEY JR, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 25 juillet 1962, ayant sa résidence professionnelle au 1325 Cobb International Dr., Suite A-1, Kennesaw, GA 30152, Etats-Unis d'Amérique; et

nomination des personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Mr. Bertrand DE FAYS, né à Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, le 12 juillet 1981, ayant sa résidence professionnelle au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr. Sébastien FRANÇOIS, né à Libramont-Chevigny, Belgique, le 4 décembre 1980, ayant sa résidence professionnelle au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle, étant le 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Transfert du Siège Social de la Société).

7. Autorisation et pouvoirs; et

8. Divers

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution:*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société "Harsco Interamerica Limited S.à r.l." en "Brand Aluma International Holdings Ltd S.à r.l.".

#### *Deuxième Résolution:*

L'Associé unique décide de modifier l'article un (1) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Brand Aluma International Holdings Ltd S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

*Troisième Résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier l'article huit (8) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil). Quand la Société est gérée par un Conseil, chaque gérant doit se voir attribuer un pouvoir de signature A ou B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et qu'au moins une catégorie de gérant A et une catégorie de gérant B sont présentes et/ou représentées. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Toute résolution adoptée sans l'approbation par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B ne pourra être valablement approuvée. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

*Quatrième Résolution:*

L'Associé Unique décide de (i) prendre acte de la démission, en vigueur à la date du présent acte, de Mr. Alexandre Charles Frédéric FINK, Mr. Kirk Steven FRANKLIN et Mr. John SWEENEY de leurs fonctions de gérants de la Société et de (ii) leur accorder pleine décharge (quitus) pour l'exécution de leurs mandats à compter de la date de leur nomination en qualité de gérant(s) de la Société jusqu'à la date de leur démission.

*Cinquième Résolution:*

L'Associé Unique décide de (i) nommer la personne suivante, avec effet immédiat, en qualité de gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A pour une durée illimitée:

- Mr. James Ray BILLINGSLEY JR, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 25 juillet 1962, ayant sa résidence professionnelle au 1325 Cobb International Dr., Suite A-1, Kennesaw, GA 30152, Etats-Unis d'Amérique; et

(ii) nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat, en qualité de gérants de la Société ayant un pouvoir de signature B pour une durée illimitée:

- Mr. Bertrand DE FAYS, né à Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, le 12 juillet 1981, ayant sa résidence professionnelle au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr. Sébastien FRANÇOIS, né à Libramont-Chevigny, Belgique, le 4 décembre 1980, ayant sa résidence professionnelle au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide également de nommer Mr. James Ray BILLINGSLEY JR, avec effet immédiat, en qualité de président du conseil de gérance de la Société (le Conseil) pour une durée indéterminée.

Il résulte des Nominations précédentes, que la composition du Conseil se lis à présent de la manière suivante:

- Mr. James Ray BILLINGSLEY JR, gérant de catégorie A et président du Conseil;
- Mr. Bertrand DE FAYS, gérant de catégorie B; et
- Mr. Sébastien FRANÇOIS, gérant de catégorie B.

*Sixième Résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, avec effet immédiat, se trouvant au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

*Septième Résolution:*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout employé de la Société, tout employé du notaire Marc Loesh et/ou tout avocat ou employé du cabinet juridique Beerens & Avocats S.à r.l., chacun individuellement et avec tout pouvoir de substitution, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises compétentes en rapport avec la démission et la nomination qui précèdent, y compris de manière non limitative l'enregistrement de tout document auprès du RCS et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement d'exécuter toutes autres actions pouvant être nécessaires ou utiles en relation avec ces résolutions.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2014. REM/2014/1513. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113422/285.

(140133033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**IMSIM S.A., Immersive Simulation S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.965.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

«CDEC - Conseil pour le Développement Economique de la Construction», en abrégé «CDEC», association sans but lucratif, ayant son siège social au 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg,

ici représentée par:

Monsieur Bruno RENDERS, administrateur, demeurant au 35, Scheiffeschgaard, L-5413 Canach,  
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bettembourg, le 11 juillet 2014.

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussignée, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la partie comparante ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «IMMERSIVE SIMULATION S.A., en abrégé IMSIM SA».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objets:

- Le développement de solutions pédagogiques innovantes utilisant entre autres toutes formes de technologies de l'information de la communication;
- Le développement d'outils et de solutions de simulation et de réalité virtuelles;
- Le développement de toutes solutions en matière de pédagogie numérique et d'outils d'Elearning et d'enseignement à distance;
- De conseils en matière d'ingénierie pédagogique innovante et numérique;
- L'élaboration d'images et de visuels numériques fixes et/ou animées;
- Tous développements technologiques en matière de pédagogie numérique.

Elle pourra faire toutes les opérations industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières qui se rattachent à cet objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à CENT MILLE EUROS (100'000.-EUR) représenté par mille (1'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

## II. Cession d'actions

**Art. 6.** Tout actionnaire désireux de vendre tout ou partie de ses titres devra en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant le nombre de titres à céder et le prix souhaité.

Dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du projet de cession, le Conseil d'Administration avertira les autres actionnaires du projet de cession et des conditions de vente.

Les actionnaires disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour notifier au Conseil d'Administration leur intention d'acheter, cette notification devant comprendre, sous peine de nullité, le nombre d'actions qu'ils souhaitent acquérir et soit leur acceptation du prix proposé par le cédant, soit leur intention d'acquérir à un prix à déterminer par une évaluation d'expert.

Passé le délai de quinze (15) jours susvisé, le Conseil d'Administration se réunit pour étudier les réponses à l'offre de cession.

a) Si aucune offre d'achat au prix proposé ou à un prix à déterminer par expertise n'a été déposée, alors le Conseil d'Administration dispose d'un délai de vingt (20) jours ouvrables pour trouver un ou plusieurs tiers acquéreurs au prix proposé par le cédant. Ce dernier sera alors tenu de vendre à cet acquéreur dans les conditions de nombre et de prix de son offre initiale, sous réserve toutefois que le ou les tiers choisis par le Conseil d'Administration se soient portés acquéreurs de la totalité des actions offertes.

b) Si un ou plusieurs actionnaires ont manifesté leur intention d'acheter au prix proposé par le cédant, alors le Conseil d'Administration répartit les actions entre les différents acquéreurs au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes respectives. Au cas où un reliquat subsiste et que certains actionnaires n'ont pu se porter acquéreurs de la totalité des actions qu'ils souhaitent acquérir, le même principe de répartition sera appliqué entre ces actionnaires jusqu'à ce que, par itérations successives, la totalité des actions soit vendue ou la totalité des demandes soit satisfaite.

Il est toutefois expressément convenu que, dans le cas où la totalité des actions proposées par le cédant n'a pu ainsi être attribué et dans ce cas seulement, le cédant peut soit retirer la totalité de son offre, soit conserver le reliquat des actions non vendues, soit céder dans les conditions fixées à l'alinéa c) ci-après, ce reliquat aux actionnaires qui auront manifesté leur intention d'acheter à un prix déterminé par expertise. Pour cela, le cédant informe le Conseil d'Administration de ses intentions dans un délai de quinze (15) jours ouvrables. Passé ce délai, le cédant sera réputé avoir d'une part accepté les offres d'achat et d'autre part retiré son offre pour le seul reliquat d'actions non vendues.

c) Si aucun actionnaire n'a manifesté le souhait d'acquérir au prix proposé par le cédant mais qu'un ou plusieurs d'entre eux ont demandé à ce que le prix soit déterminé par expert ou si un reliquat d'actions reste à vendre au titre de la procédure exposée en b) ci-dessus, alors le conseil d'administration devra dans un délai de dix (10) jours ouvrables mandater un réviseur d'entreprises luxembourgeois, choisi d'un commun accord entre les parties, ou à défaut d'accord, par le président du tribunal d'arrondissement.

Dans un délai maximum, d'un mois, l'expert devra évaluer le prix de cession des actions sur base des comptes annuels des trois derniers exercices.

Dès réception de cette évaluation, le Conseil d'Administration informera le cédant et les actionnaires intéressés. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour maintenir leurs offres de vente et d'achat.

1) Dans le cas où le cédant renonce à son offre, toute nouvelle cession ou projet de cession ultérieurs devront respecter l'ensemble de la procédure du présent article.

2) Si le cédant maintient son offre, les actions seront réparties entre les actionnaires qui ont maintenu leurs offres d'achat au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes. Pour le reliquat, s'il existe, le même principe de répartition sera appliqué jusqu'à ce que, par itérations successives, toutes les actions aient été vendues ou toutes les offres d'achat satisfaites.

3) Si, in fine, un reliquat d'actions subsiste ou si aucun actionnaire n'a maintenu son offre, alors le Conseil d'Administration dispose d'un délai de vingt (20) jours ouvrables pour faire acquérir par un tiers de son choix, au prix déterminé par l'expert, les actions ainsi proposées par le cédant. Le cédant sera dans ce cas tenu de vendre, à condition toutefois que le tiers choisi par le Conseil d'Administration se porte acquéreur de la totalité des actions.

Dans le cas contraire, le cédant pourra, s'il le souhaite, retirer son offre du reliquat et toute nouvelle cession ou projet de cession seront alors soumis à l'ensemble de la procédure du présent article.

Passé ce délai de vingt (20) jours ou si toutes les actions n'ont pas été vendues au tiers choisi par le Conseil d'Administration, alors le cédant pourra vendre ses actions à tout tiers intéressé de son choix. Les frais et honoraires d'expertise sont à la charge moitié du cédant, moitié des acquéreurs au prorata du nombre d'actions acquises.

Si la vente ne peut avoir lieu pour tout ou partie des actions proposées, les frais et honoraires d'expertise:

- restent à la charge exclusive du cédant si celui-ci a retiré son offre de vente après l'évaluation d'expert,
- restent à la charge exclusive du ou des candidats cessionnaires si celui-ci ou ceux-ci ont retiré leur offre d'achat après l'évaluation d'expert et qu'ainsi aucune action n'a pu être vendue,
- sont partagés moitié par le cédant, moitié par l'ensemble des candidats cessionnaires si une partie seulement des actions proposées à la vente par le cédant a été acquise, la répartition entre les candidats cessionnaires se faisant au prorata du nombre d'actions pour lesquelles ils s'étaient portés acquéreurs et ce, qu'ils les aient réellement acquises ou non.

### III. Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un Conseil, composé d'un nombre d'administrateurs impair et au minimum de cinq (5), actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Ce conseil d'administration pourra à tout moment être composé de trois (3) catégories d'administrateurs, nommés respectivement «Administrateurs de Catégorie A», «Administrateurs de Catégorie B» et «Administrateurs de Catégorie C».

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être

limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, une assemblée générale doit être convoquée pour procéder au remplacement conformément à la procédure ci-dessus indiquée.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration devra élire parmi ses membres un Président et pourra désigner un Vice-Président. La durée de ces mandats est de six ans.

Les premiers Président et Vice-Président pourront être désignés par l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président, sinon l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux Administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et uniquement si, au moins un Administrateur de Catégorie A, un Administrateur de Catégorie B et Administrateur de Catégorie C sont présents ou représentés dans cette majorité. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les Administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 9.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres, cette majorité devant nécessairement être composée d'au moins un administrateur de catégorie A, d'un administrateur de catégorie B et d'un administrateur de catégorie C présents ou représentés.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil n'est pas prépondérante. Le Président et le Vice-Président nommés conformément aux dispositions de l'article huit n'ont pas d'avantage de voix prépondérante en cas de partage.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de Commissaire est fixée par l'Assemblée Générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### IV. Assemblée Générale

**Art. 15.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 16.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 09.00. heures.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **V. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux Commissaires.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **VII. Disposition Générale**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2014.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2015.

##### *Souscription et libération*

Toutes les mille (1'000) actions ont été souscrites par la partie comparante, «CDEC - Conseil pour le Développement Economique de la Construction», en abrégé «CDEC», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros.

##### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Monsieur Christian THIRY, administrateur de société, demeurant au 8, rue des Vignes L-5657 MONDORF-LES-BAINS, administrateur de catégorie A;

b) Monsieur Jean-Marc KIEFFER, administrateur de société, demeurant au 1, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen, administrateur de catégorie A;

c) Monsieur Roland KUHN, entrepreneur, demeurant au 148, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

d) Monsieur Patrick BETTENDORF, administrateur de société, demeurant Maison 35, L-6836 Breinert, administrateur de catégorie B; et

e) Monsieur Bruno RENDERS, administrateur de société, demeurant au 35, Scheiffeschgaard L-5413 CANACH, administrateur de catégorie C.

3. La société suivante est nommée aux fonctions de commissaire comptes:

«INTERFIDUCIAIRE S.A.», une société anonyme constituée été existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald (RCS Luxembourg, section B numéro 77 376).

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2019.

5. L'adresse de la société est établie à L-3290 Bettembourg, 5, Z.A.E. Krakelshaff.

6. Il est encore décidé que la société sera engagée pour les divers engagements plus amplement décrits ci-après de la manière suivante:

Les engagements de la société sont pris valablement s'ils sont signés au nom de la société:

- par un administrateur de la catégorie C pour tout engagement d'un montant inférieur ou égal à CINQ MILLE EUROS (5'000.- EUR);

- par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie C pour tout engagement d'un montant supérieur à CINQ MILLE EUROS (5'000.- EUR) et inférieur ou égal à DIX MILLE EUROS (10'000.- EUR);

- par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A, d'un administrateur de la catégorie B et d'un administrateur de la catégorie C pour tout engagement d'un montant supérieur à DIX MILLE EUROS (10'000.- EUR).

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-lui ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. RENDERS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9873. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014114062/260.

(140134323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

### **BI Reserve, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 188.958.

### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 167127,

here duly represented by its sole manager Mrs Maria TKACHENKO, born in Moscow (Russia), on 3 May 1974, a chartered accountant, having her business address at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme), which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "BL Reserve" (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale

or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

### **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand (31,000-), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one (EUR 1.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

#### **Art. 7. Register of shares.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the 24<sup>th</sup> of June at 11:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

**Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

**Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders.** Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

**Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.**

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## **D. Management**

### **Art. 15. Powers of the board of managers.**

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

### **Art. 16. Composition of the board of directors.**

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

### **Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.**

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

### **Art. 18. Vacancy in the office of a director.**

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

### **Art. 19. Convening meetings of the board of directors.**

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of com-

munication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

#### **Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.**

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

##### 20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

##### 20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.**

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors / a Class A director and a Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### **E. Supervision**

#### **Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

#### **F. Financial year - Profits - Interim dividends**

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

##### **Art. 25. Profits.**

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

##### **Art. 26. Interim dividends - Share premium.**

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### **G. Liquidation**

**Art. 27. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

#### **H. Governing law**

**Art. 28. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

##### *Transitional provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2014.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on 2015.

3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

*Subscription and payment*

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company “EZD S.à r.l.”, represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (31,000.-EUR) shares is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

*Extraordinary general meeting  
Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

*Class A director:*

- Mrs Irina LITOVKINA, born on 21<sup>st</sup> August, 1973 in Kazan (USSR), residing at Street Ulofa Palme, Building 7, Apt. 28, 119590 Moscow, Russia.

*Class B directors:*

- Mrs Maria TKACHENKO, born on 3<sup>rd</sup> May, 1974 in Moscow (USSR), with professional address at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg;

- Mr Gareth PUGH, born on 7<sup>th</sup> June, 1970 in Edinburgh (United Kingdom), with professional address at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg;

3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).
4. The following person is appointed as statutory auditor:

- Ms Rachel Claire Forbes MCALLISTER, born on 23<sup>d</sup> of April, 1991, in Dundee (United Kingdom), residing at 8B, Juddegaass, L-8281 Kehlen, Grand Duchy of Luxembourg.

5. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2018.

6. The address of the Company's registered office is set at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le premier juillet.

Par-devant le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée “EZD S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici dûment représentée par sa gérante unique, Madame Maria TKACHENKO, née à Moscou (Russie) le 3 mai 1974, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit.

### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "BL Reserve" (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté, sans considération, pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, aussi bien que fournir des garanties, sans considération ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

##### **5.1 Capital social émis**

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trente et un mille (31.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des action-

naires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou maintes actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

#### **Art. 7. Registre des actions.**

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert d'actions.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou maintes actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le 24 du mois de juin, à 11h00 heures, au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou maintes actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou maintes points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

##### **11.3 Quorum**

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

##### **11.4 Vote**

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou maintes actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

**Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

## D. Le conseil d'administration

**Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1 La Société sera gérée par un ou maintes administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est noté à une assemblée générale d'actionnaires que la société a seulement un actionnaire, la société peut être dirigée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale ordinaire d'actionnaires suite à la conscience de la société que plus qu'un actionnaire existe. Dans ce cas et vers la mesure applicable et où le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au conseil d'administration utilisé dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou maintes administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 16. Composition du conseil d'administration.**

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

**Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.**

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent

que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.**

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du conseil d'administration inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine l'assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toutes réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou maintes de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'adminis-

tration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs / d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou maintes commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou maintes réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

### **F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

#### **Art. 25. Bénéfices.**

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

#### **Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### **G. Liquidation**

**Art. 27. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou maintes liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

### **H. Loi applicable**

**Art. 28. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2015.

3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et se considérant dûment convoqués en assemblée générale, ont immédiatement adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3).

##### *Administrateur de Classe A:*

- Madame Irina LITOVKINA, née le 21 août 1973 à Kazan (Russie), demeurant au Street Ulofa Palme, Building 7, Apt. 28, 119590 Moscou, Russie.

##### *Administrateurs de Classe B*

- Madame Maria TKACHENKO, née le 3 mai 1974 à Moscou (Russie), demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg;

- Monsieur Gareth PUGH, né le 7 juin 1970 à Edinburgh (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg;

3. Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1).

4. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

- Madame Rachel Claire Forbes MCALLISTER, née le 23 avril 1991, à Dundee (Royaume-Uni), demeurant au 8B, Juddegaass, L-8281 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires/l'actionnaire unique, selon le cas, procédera à l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2018, ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires/l'actionnaire unique, selon le cas.

6. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

*Déclaration.*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document. L'acte ayant été lu à la représentante de la comparante, la représentante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2014. LAC/2014/30794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113095/822.

(140134165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Manzana 10 Debt Holdings, S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.724.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the partners of Manzana 10 Debt Holdings, S.C.A.

THERE APPEARED:

Manzana 10 Debt Holdings G.P., L.L.C. a limited liability company governed by the laws of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, registered under number 4730580,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

I - that the company Manzana 10 Debt Holdings, S.C.A. (the Company), having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered at the Chamber of Commerce under number B 150 724, has been incorporated pursuant to a deed dated 20<sup>th</sup> November 2009, executed before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 381 on 22nd February 2010. The articles of association have not been amended since;

II - that the share capital of the Company is fixed at USD 100.000,-represented by one (1) unlimited Share, four hundred and ninety-nine (499) ordinary shares and five hundred (500) mandatory redeemable preferred shares, all in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100,-) each, subscribed and fully paid-up;

III - that the partners represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

IV - as appears from the attendance list, 1,000 shares out of 1,000 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of USD 100,000) are duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V - that the agenda of the present extraordinary general meeting is as follows:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation;
2. Appointment of Silver Star Services LLC as liquidator of the Company (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Approval of the interim situation at the date of the Extraordinary General Meeting;
5. Discharge to the managing shareholder and to the members of the Supervisory Board of the Company for the accomplishment of their respective mandates.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First Resolution:*

The Meeting decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Second Resolution:*

The Meeting resolves to appoint Silver Star Services LLC, a Limited Liability Company registered under number 5409963 with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA and principal place of business at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, Connecticut, 06830, USA, as liquidator (the "Liquidator").

*Third Resolution:*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 and seq of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders/partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders/partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth Resolution:*

The Meeting resolves to approve the financial statements of the Company for the period from January 1, 2014 to July 9, 2014.

*Fifth Resolution:*

The Meeting decides to grant full and total discharge to the managing shareholder and to the members of the Supervisory Board for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Manzana 10 Debt Holdings, S.C.A..

A COMPARU:

Manzana 10 Debt Holdings G.P., L.L.C. une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Delaware, avec son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, enregistrée sous le numéro 4730580,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I - que la société Manzana 10 Debt Holdings, S.C.A. (la Société), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 150 724, a été constituée sous le régime légal du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu en date du 20 novembre 2009 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, inscrit au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 381 du 22 février 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II - que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent mille dollars US (USD 100.000,-) représenté par (1) action de Commandité, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) actions ordinaires et cinq cents (500) actions préférentielles obligatoirement rachetables, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune, souscrites et entièrement libérées

III - que les Actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexes au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV - qu'il apparaît de cette liste de présence que 1.000 actions des 1.000 actions de la société, représentant 100% du capital social (d'un montant de USD 100,000) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V - que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de Silver Star Services LLC en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société à la date de l'assemblée générale extraordinaire;
5. Décharge à l'associé-gérant-commandité et aux membres du Conseil de Surveillance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution:*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation.

#### *Deuxième Résolution:*

L'Assemblée décide de nommer Silver Star Services LLC, une société à responsabilité limitée enregistrée sous le numéro 5409963 avec son siège social établi à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA et son principal établissement au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, Connecticut, 06830, USA, en tant que Liquidateur (le "Liquidateur").

#### *Troisième Résolution:*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième Résolution:*

Les Actionnaires décident d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 9 juillet 2014.

*Cinquième Résolution:*

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge à l'associé-gérant-commandité et aux membres du Conseil de Surveillance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2014. LAC/2014/34650. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014114213/152.

(140134232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Financia Global Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 188.947.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., société anonyme de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 96.465,

ici représentée par Monsieur Thierry Grosjean, administrateur, avec adresse professionnelle à Leudelange.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société anonyme (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour elle-même ou pour le compte de tiers, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, le conseil, la gestion, l'acquisition, l'intermédiation et toutes autres activités relatives notamment mais non exclusivement au conseil en matière immobilière et mobilière, aux transactions immobilières et mobilières, ainsi que l'acquisition, la détention et la gestion d'un patrimoine immobilier et mobilier.

La Société a également pour objet la prestation de services liée, directement ou indirectement, à la gestion de biens immobiliers et mobiliers, et notamment l'assistance en matière administrative.

La Société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société peut encore acquérir, détenir et exploiter des brevets par concession de licences d'exploitation de ces brevets. Elle pourra aussi détenir des marques de fabrique et les exploiter en son nom propre.

Plus généralement, la Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "FINANCIA GLOBAL PARTNER S.A."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quarante mille euros (EUR 40.000.-) représentée par quatre cents (400) actions, d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune.

**Art. 7.** Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 8.** Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès ou d'incapacité d'un actionnaire, les actions de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant les conditions ci-dessous.

Pendant la phase de succession l'actionnaire survivant bénéficiera de l'intégralité de ces fonctions de gestion ainsi que des droits de vote de l'actionnaire décédé sans pouvoir toutefois procéder à aucune cession ou acquisition modifiant toute ou partie du capital et sans pouvoir non plus modifier l'ensemble des statuts de la société.

Pendant cette période il devra préserver les intérêts de l'actionnaire décédé en réalisant toujours une gestion en «bon père de famille».

En cas d'incapacité empêchant un actionnaire de réaliser de pleins droits ses actions, l'actionnaire restant après constat par un expert médical bénéficiera temporairement des droits de vote de l'actionnaire en état reconnu d'incapacité sans toutefois pouvoir procéder à aucune cession ou acquisition modifiant toute ou partie du capital et sans pouvoir non plus modifier l'ensemble des statuts de la société.

En cas de décès ou d'invalidité, l'associé restant devra:

- Si les actionnaires souhaitent rester actionnaires de la société, 1% des actions de l'actionnaire décédé ou empêché sera vendu à l'actionnaire restant et ils garderont la jouissance pleine de toutes les actions restantes (soit 49%),

- Si les actionnaires ne souhaitent pas rester actionnaires de la société, une proposition d'acquisition des actions sera être faite prioritairement à l'actionnaire restant. Si dans un délai de 6 mois après la clôture de la succession aucun accord n'est trouvé entre les parties automatiquement 1% des actions de l'actionnaire décédé ou empêché seront transmises à l'actionnaire restant, une procédure d'acquisition des parts sera alors engagée. Pour ce faire, deux experts ayant toute légitimité seront désignés par chacune des parties afin de définir la valeur d'acquisition des actions de l'actionnaire décédé ou empêché. Un droit prioritaire pour la société (FINANCIA GLOBAL PARTNER) sera ouvert pour l'acquisition du restant des actions de l'actionnaire décédé selon la valeur déterminée par l'expertise.

- En cas d'incapacité l'actionnaire empêché pourra se faire représenter par une personne de son choix ayant toute capacité professionnelle à la représenter.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Administration

**Art. 12.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat ne pouvant excéder six ans. Ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 14.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

**Art. 15.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, ou (iii) en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par (iv) la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion journalière dans le cadre de la gestion journalière de la Société ou par (v) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachés à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 16.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 18.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 17.00 heures de chaque année au siège social de la société, ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

**Art. 20.** Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les administrateur(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 25.** Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la Loi et à ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., prénommée, a souscrit quatre cents (400) actions.

Les actions ont été partiellement payées en numéraire à hauteur de 25%, de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015, sous réserve des dispositions de l'article 70 alinéa premier de la Loi.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

2. Sont nommés administrateurs A de la Société pour une durée de 1 (un) an renouvelable:

- Monsieur Eric Rambour, né à Alger, le 07 avril 1962, demeurant au 2, Allée de la Scierie, F-45560 Saint-Denis-en-Val.

- Monsieur Benoît Guillon, né à Orléans, le 09 juillet 1964, demeurant au 7, place André Malraux, F-45650 Saint-Jean-Le-Blanc.

3. Sont nommés administrateurs B de la Société pour une durée de 1 (un) an renouvelable:

- Monsieur Thierry Grosjean, né à Metz, le 03 août 1975, demeurant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

123456

- Madame Claudia Schweich, née à Arlon, le 01 août 1979, demeurant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

- Monsieur Cédric Bauer, né à Paris 8°, le 07 Novembre 1973, demeurant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de 1 an renouvelable:

Kohnen & Associés S.à.r.l., ayant son siège social au 62, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190.

Le notaire instrumentant a rendu la partie comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

#### Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thierry Grosjean, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 juillet 2014. LAC / 2014 / 34428. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014113334/221.

(140133747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

#### **Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.070.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juillet 2014.

Pour Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014106407/13.

(140127663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

#### **Capital Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.912.

#### EXTRAIT

En date du 18 juillet 2014, l'associée de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de En Lee, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 21 juillet 2014;
- Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet au 21 juillet 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014106418/14.

(140127419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---